Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260321-20260321001-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	27	27

L'an 2026, le 21 mars à 15 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle des fêtes, rue Notre Dame, site délocalisé de la salle du conseil municipal ordinaire, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire sortant. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 mars 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 mars 2026.

Présents : JÉHANNO Hugues, ANDRIEUX Sandrine, CADORET Soazig, CATEL Bernard, FABLEC Marie-Noëlle, FOSSADIER Stéphanie, HAYS CAUDAL Katia, LE BIHAN Romain, LE FORESTIER Serge, LE GAL Jacqueline, LE JOSSEC Nicolas, LE MOING Charles, LE PENNUEN Michel, LAUDIC Olivier, LORGEOUX Catherine, MORÉAC Hélène, MORISSEAU Christelle, NICOL Joël, OFFRET Mickaël, OLIVEUX Leslie, REVUELTA Barbara, TALMON Michel, VOURCH Éric, AUDO Philippe, DURAND-HIRTZMANN Véronique, NICOLAS-DUFOUIL Nadine, TANGUY Pierrick,

Absents avec pouvoirs :
- sans absent

Absents :
- sans absent

A été nommée Secrétaire de séance : Eric VOURCH

20260321001 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire sortant, qui a fait appel nominal des conseillers municipaux nouvellement élus et les déclare installés dans leurs fonctions, conformément au Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 21 mars 2026 (présents et absents).

LE CONSEIL,

- VU le Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 21 mars 2026,
- CONSIDERANT la présentation faite par M. SUPER, Maire sortant,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : PREND ACTE de l'installation des 27 membres du Conseil municipal indiqués ci-dessus, tous présents,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché

A Locminé le 21 mars 2026

Le Maire
Hugues JEHANNO